

Réunion ATPE du 06/02/2013

(Seront notées en bleu, les informations complémentaires trouvées après cette réunion.)

Présents :

Julie, Stéphane, Dominique, Nathalie, Joanne, Chrystel, Manue (parent d'élèves non-ATPE), Vincent et Pascale.

Objet de cette réunion : Réforme des rythmes scolaires :

de 4 à 4,5 jours de classe pour les élèves du primaire, en raccourcissant la journée de classe qui ne devra pas excéder 5h30 (avec une pause méridienne de 1h30 minimum).

Le décret est passé le 26 janvier 2013,

<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/reforme-rythmes-scolaires-decret-est-paru.html>

Que voulons-nous pour les enfants de Trets ?

Points abordés :

- Revue sur l'existant : La semaine de 4,5 jours est en place dans certains établissements du primaire en France : Comment est-ce que ça se passe ? Quelle organisation est-ce que ça demande et à quel coût ?
- Rappel des points de la réunion du 23/01/2013,
- En cas d'application, qu'aimerions-nous pour les enfants ?
- Que font les communes alentours ?

Réunion constructive car chacun à pu contribuer à faire avancer le débat.

1) Comment est-ce que ça se passe ailleurs ?

La réponse semble être : bien.

Il existe différents cas de figure :

A Angers, l'école de l'Isoret a mis en place un dispositif à titre expérimental pour pouvoir observer in situ dans un établissement scolaire d'environ 250 élèves ([maternelle et élémentaire](#)) ce changement sur 3 années. Cette expérience a été dirigée par Claire Leconte, professeur chrono-biologiste et en psychologie de l'éducation et Christophe Bonjon, professeur en psychologie cognitive. La mise en place s'est faite avec une large concertation et une implication importante des parents, des enseignants et de la municipalité d'Angers.

D'autres établissements scolaires dans des villes comme Brest, Nevers, La Roche sur Yon et Lyon ont également testé le rythme de 4,5 jours. Il semble qu'il y ait eu des échanges entre les villes mettant en place ces dispositifs.

A Toulouse, les communes de l'agglomération et d'autres communes de Haute-Garonne, le contexte est différent puisqu'il s'agit d'un choix des parents et des enseignants de ne pas passer à la semaine de 4 jours, sans démarche scientifique particulière. Dans ce cas, de nombreux élèves (+ de 47 000), et enseignants sur plusieurs communes vivent à ce rythme depuis des années. Des centres de loisirs associés à l'école accueillent les enfants pour leur faire faire des activités périscolaires.

Dans ces différents dispositifs, ce qui semble apporter quelque chose aux enfants c'est la répartition des 24h de temps d'apprentissage sur 9 demi-journées, et la mise en place d'activités périscolaires pendant les temps de présence à l'école hors temps d'apprentissage. Par ailleurs, la mise en place de passerelles entre enseignants-parents-municipalité-acteurs du périscolaire paraît également importante pour le succès du dispositif, sans parler de l'implication de la municipalité...

www.unicef.fr/userfiles/Dossier%20de%20presse%20ISORET.pdf

Vincent et Stéphane ont souligné que les chiffres donnés dans les articles de presse du net variaient du simple au triple (de 80€ à Brest par exple à plus de 300 € / enfants et par an).

http://www.huffingtonpost.fr/2012/08/31/rythmes-scolaires-rentree-experience-evaluation_n_1846634.html

<http://www.humanite.fr/societe/brest-le-sens-du-rythme-scolaire-512591>

Néanmoins, après avoir fait des recoupements, les premiers chiffres avancés semble se vérifiées avec la mise en place d'activités de poterie et de chorale.

Par ailleurs, Nathalie semblait septique quant à la mise en place d'activités périscolaires pour les élèves de maternelle et trouvait l'emploi du temps inadapté. Manue, ayant été intervenante dans les écoles pendant le temps inter-cantine, nous a expliqué comment cela se passait. Les activités sont proposées aux enfants qui peuvent mettre un terme à leur participation à l'activité quand bon leur semble.

2) Rapide rappel de ce qui nous a été dit lors de la réunion du 23 février

(et qui est repris dans le texte du décret) :

Le temps d'enseignement ne doit pas excéder 5h30 / j,

La pose dite inter-cantine ne doit pas être inférieure à 1h30,

Les élèves doivent bénéficier de 24h d'enseignement par semaine sur 9 demi-journées,

De 2h d'aide personnalisée, on passe à 1h d'activité pédagogique complémentaire (APC),

Sont prévues 36 semaines d'enseignement pour l'année.

C'est en conformité avec ces directives que l'emploi du temps que nous avons dans le questionnaire a été proposé par le DASEN des Bouches du Rhône.

Néanmoins il semble qu'il ne fasse pas l'unanimité et Olivier a proposé un emploi du temps avec une pause inter-cantine plus courte (1h30 au lieu de 2h les lundis et vendredis ou 2h30 les mardis et jeudis), laissant ainsi un temps pour les activités périscolaires d'une heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis (de 15h30 à 16h30).

Le maire devra se prononcer sur 3 points :

- Accepter la mise en place du décret à partir de septembre 2013 ou pour la rentrée 2014 sur demande de dérogation, (sa préférence semble être pour la rentrée 2014)
- Accepter que les mercredis matins soient la 9eme ½ journée d'apprentissage des enfants ou demander une dérogation pour le samedi matin,
- Accepter l'emploi du temps proposé par le DASEN ou demander une dérogation pour l'aménagement d'un autre emploi du temps qui doit cependant se conformer aux exigences du décret précédemment citées.
-

Il nous a majoritairement semblé que la demande de dérogation pour une mise en place à la rentrée 2014 devait être demandée. D'autant plus que, comme Dominique nous l'a dit, d'autres communes des environs (Roquevaire et Rousset), vont la demander.

Le mercredi semblait l'emporter lors de la réunion du 23/01 mais attendons les résultats du questionnaire (dépouillement a dû avoir lieu le 11/02, à confirmer par Stéphane).

Quant au dernier point, tout comme M. Blache, lors de la réunion du 23/01, nous avons évoqué l'argument de différent emploi du temps posant des problèmes de cohérence pour

les remplaçants des enseignants dans les 9 communes de la circonscription. D'après Chrystel , quel que soit l'horaire qu'il aurait à faire, un enseignement remplaçant devra toujours remplacer un collègue 3h le matin et 2h30 l'après-midi...

Néanmoins le contexte reste à dimension politique et nous devons rester prudents pour proposer des alternatives.

3) Qu'aimerions pour nos enfants dans le cadre de ce dispositif ?

Ce qui nous paraît important dans l'emploi du temps proposé par Olivier, c'est qu'il permet la mise en place d'activités périscolaires car il dégage des plages horaires de 1h consécutive les lundis mardis jeudis et vendredis. Dans les dispositifs déjà mis en place comme dans l'article de loi, les apports des activités périscolaires semblent indéniables, pour l'épanouissement des enfants, pour favoriser les liens sociaux, pour investir les apprentissages autrement.

Nous avons la chance de bénéficier d'un tissu associatif riche en activités culturelles, artistiques et sportives. Vu les réactions assez positives des associations à qui la question a été posée, il semblerait possible de pouvoir les solliciter.

L'idée serait de proposer à terme un projet raisonnable financièrement et pratique en ce qui concerne les horaires et l'organisation de la journée.

Il s'agirait de capitaliser sur l'existant (animations périscolaires déjà en places, locaux associatifs proches des écoles, etc...) en associant parents d'élèves et structures associatives sportives, culturelles et artistiques.

Nous proposons de mettre à profit la dérogation à 2014 pour construire ce projet territorial en concertation avec les différents acteurs.

Nous allons continuer à sonder les associations et clubs de Trets sur le principe pour connaître leur potentiel de participation.

4) Que font les communes alentours ?

Il nous a néanmoins semblé pertinent de contacter les associations de parents d'élèves des autres communes de la circonscription pour connaître leur point de vue sur la réforme, selon la répartition suivante :

Chrystel : La Destrousse,
Dominique : Peynier et Belcodène,
Stéphane : La Bouilladisse et Pépin,
Vincent : Fuveau, Auriol et Roquevaire.

Pour la réunion du 13/02 avec la mairie à 18h: (à confirmer par Stéphane), nous souhaitons connaître les résultats de l'enquête organisée par la mairie, et demander au maire de faire une demande de dérogation de la mise en place du décret pour la rentrée 2014.

Nous prévoyons de nous réunir à nouveau sur ce thème mercredi 6 mars à 20h.

La salle de l'Olympe ne sera pas disponible ce soir-là, mais nous pourrions toutefois nous réunir au même endroit que lors de la réunion : premier étage de la maison des jardins de la mine. (on sera restreint à une vingtaine, aussi, merci de vous inscrire si vous souhaitez participer).